

**Délibération n°250015**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

**Absents** : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 01/04/2025      **Date d’Affichage** : le 01/04/2025  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 09/04/2025

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 16	<b>Vote pour</b> : 19
<b>Votants</b> : 19	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération :**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2025,

**Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 7 avril 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 février 2025 à 20h30

---

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Étaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Audrey FOULQUIER, Jérôme POMARAT

**Absents** : Florence PORTRA (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS, Michel CUPOLI.

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

### 1) CONSEIL MUNICIPAL

#### **Délibération n°250001 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Monsieur le Maire** : On s'est posé la question de savoir si vous lisiez le procès-verbal entièrement ; parce qu'on s'est demandé si la saisie au long cours était pertinente ou pas, ou si on ne ferait pas plutôt un résumé des interventions. Qu'en pensez-vous ? C'est surtout pour vous que la question se pose ; suite à la rédaction du règlement intérieur où on avait évoqué de faire un compte-rendu, ou après un ou deux conseils municipaux, on s'était dit que cette installation permettait de faire ça, mais je ne sais pas si vous lisez dans le détail ou pas ...

**Madame Audrey FOULQUIER** : On l'avait convenu comme ça, je pense que ce serait bien de le tenir jusqu'au bout comme ça.

**Monsieur le Maire** : C'est vous qui voyez. D'accord.

Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal du dernier conseil municipal ? Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

#### **Délibération n°2250002 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions prises par le maire ou les adjoints dans le cadre de leur délégation ?

**Madame Audrey FOULQUIER** : Juste une demande par rapport au véhicule, aux frais de réparations pour l'IVECO. Je voulais juste connaître le montant restant, on va dire la valeur résiduelle du véhicule. C'est vrai qu'il y a un peu de charges sur ce véhicule-là, donc de voir si... Maintenant les réparations sont faites, mais c'est pour voir si c'était opportun, s'il avait une valeur qui valait le coup entre guillemets de faire ces réparations-là.

**Monsieur le Maire** : Il faut regarder ; la valeur résiduelle, comme ça, je ne sais pas vous la donner.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Est-ce qu'il a beaucoup de kilomètres ? Est-ce qu'il est vieux ? Est-ce que ça vaut le coup de mettre de l'argent sur la réparation, ou est-ce qu'on peut s'attendre incessamment sous peu à faire un remplacement du véhicule ? Maintenant les réparations sont faites, mais...

**Monsieur le Maire** : Je ne sais pas si c'était à la dernière Commission d'appel d'offres que l'on a évoqué ça ; il me semble que c'est une réunion où tu étais. On a 7 ou 8 véhicules, et j'ai demandé qu'ils les classent dans l'ordre de celui en moins bon état jusqu'à celui en meilleur état, et qu'on fasse en sorte que ce soit linéaire, un changement par an ; et on essaye chaque fois qu'on peut de privilégier un achat d'occasion, parce que ce n'est pas cher, mais qui se mettent dans la boucle. Et celui de cette année, je ne retiens jamais...

**Monsieur Alexis BRU** : Celui-là, l'Iveco, c'est l'année prochaine.

**Monsieur le Maire** : C'est l'année prochaine ?

**Monsieur Jérôme POMARAT** : Celui-là est renouvelé l'année prochaine ?

**Monsieur Alexis BRU** : Oui, cette année c'est le véhicule du responsable des Ateliers qui serait changé.

**Monsieur le Maire** : C'est la marque Peugeot ?

**Monsieur Alexis BRU** : Peugeot oui.

**Madame Aurelle JEGO** : Si je peux me permettre ; il y a quand même une volonté politique ici de faire tenir les voitures le plus longtemps possible, puisqu'on aide les habitants, on donne une prime ; donc je pense qu'il y a aussi une volonté au niveau de nos propres véhicules.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Il ne faudrait pas que ça nous coûte plus cher que...

**Monsieur le Maire** : Oui, il ne faudrait pas que les réparations coûtent plus cher que le camion. Je comprends. Là, pour le coup, ce n'est pas le cas. Mais on peut regarder quelle est la valeur résiduelle, ça peut être intéressant. D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

## 2) CONSEIL MUNICIPAL

### **Délibération n°2250003 : DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER**

*Monsieur Aurélien MAZZONI, élue sur la liste « Ensemble pour le Séquestre » (groupe d'opposition), a présenté par courrier reçu en mairie le 6 janvier 2025, sa démission de son mandat de conseiller municipal.*

*Pour les communes de plus de 1000 habitants, la cessation définitive des fonctions de conseiller municipal en cours de mandature, a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste.*

**Monsieur le Maire** : Du fait de la démission de Monsieur MAZZONI, il y a un certain nombre de décisions subséquentes à prendre. D'une part, on prend acte que Monsieur Jérôme POMARAT le remplace en tant que conseiller municipal, il n'y a pas de question, d'abstention ou de votre contre.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jérôme POMARAT en qualité de conseiller municipal.

### **Délibération n°2250004 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Monsieur le Maire** : Les modifications des compositions des commissions dans lesquelles était Monsieur MAZZONI. Il a la place de suppléant dans la Commission d'appel d'offres. Pour aller plus vite, est-ce que vous souhaitez que ce soit partout Monsieur POMARAT qui remplace Monsieur MAZZONI dans toutes les délibérations qui vont suivre ?

**Monsieur Jérôme POMARAT** : C'est dans cet esprit-là qu'on souhaitait le faire.

**Monsieur le Maire** : D'accord. Donc pour la délibération numéro 04, pas de questions, pas d'objections, pas de votre contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal nomme Jérôme POMARAT comme membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres et de DSP, en remplacement de Monsieur Aurélien MAZZONI et rappelle la composition de cette commission :

<b>Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public</b>		<b>Membre de droit :</b> Le Maire : Gérard POUJADE	
	<b>3</b>	<b>Membres titulaires :</b> - Alexis BRU - Bruno VICTORIA - Audrey FOULQUIER	<b>3</b>

**Délibération n°2250005 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ESPACE JEUNESSE**

**Monsieur le Maire** : Là par contre, il y a une modification parce que c'est la composition au Conseil d'administration de l'association Espace Jeunesse. Là, on fait une mise à jour parce que la représentation n'est pas la même...

**Madame Aurelle JEGO** : La mise à jour sera après, une autre délibération.

En fait, la Commission prévoyait trois titulaires et des suppléants. Monsieur MAZZONI était suppléant. Mais les statuts d'Espace Jeunesse donnaient juste trois représentants pour la Mairie, point.

**Monsieur le Maire** : Il y a une première modification où on passe de 5 à 3, c'est-à-dire 3 titulaires sans suppléants. Donc on vous propose que l'un d'entre vous vienne sur cette représentation-là.

**Monsieur Jérôme POMARAT** : Ce serait moi.

**Monsieur le Maire** : Ce sera vous. Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal nomme les trois représentants de la Commune suivants au sein du Conseil d'Administration de l'association Espace Jeunesse : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Agnès BRU, Jérôme POMARAT

**Délibération n°2250006 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »**

**Monsieur le Maire** : La Commission Environnement et Développement durable, là par contre, c'est un remplacement. Pas de question ? Pas d'objection ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal nomme Jérôme POMARAT comme membre de la Commission municipale « Environnement et Développement durable » en remplacement de Monsieur MAZZONI. Les membres de cette commission sont donc :

<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	- Alexis BRU - Florence PORTRA - Viviane DUBOIS - Stéphanie ALVERNHE - Bruno VICTORIA - Jérôme POMARAT
--	---

**Délibération n°2250007 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « JEUNESSE »**

**Monsieur le Maire** : La commission jeunesse. Même sort.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal nomme Jérôme POMARAT comme membre de la Commission municipale « Jeunesse » en remplacement de Monsieur MAZZONI. Les membres de cette commission sont donc :

<b>JEUNESSE</b>	- Marie-Thérèse FRAYSSINET - Jean-Pierre TORAN - Sophie GRIMAUD ESCORISA - Sabrina PAULET - Jennifer RENAUDIN - Agnès BRU - Jérôme POMARAT
-----------------	--

### 3) JEUNESSE

#### **Délibération n°2250008 : ASSOCIATION ESPACE JEUNESSE : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS ET DU CLAE**

*Dans la convention qui confie à l'association Espace Jeunesse la gestion du Centre de Loisirs et du CLAE, nous nous sommes rendus compte de la présence d'une coquille concernant la représentation de la mairie du Séquestre au sein du conseil d'administration de l'association.*

*En effet, la convention prévoit que « La Commune du Séquestre est représentée aux statuts de l'Association par Monsieur Le Maire et 2 Conseillers élus en qualité de membre du Conseil d'Administration. » alors que les Statuts d'Espace Jeunesse, mis à jour le 3 octobre 2020, prévoient que les membres de droit du Conseil d'Administration d'Espace Jeunesse sont « 3 représentants de la commune du Séquestre ».*

**Monsieur le Maire :** Maintenant, Marie-Thérèse, expliquez-nous cette modification de la convention de gestion du centre de loisirs et du CLAE.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Comme disait Aurelle, quand on a...

**Madame Aurelle JEGO :** En 2020, quand on a décidé des membres des commissions...

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Oui, quand on a décidé des membres et des représentants, ce n'était pas conforme à leurs Statuts. Il y avait des suppléants ; mais pour eux, dans les statuts, il n'y avait pas de suppléants. Donc il y a trois personnes désignées.

**Madame Aurelle JEGO :** Dans les Statuts d'Espace Jeunesse, il est prévu que le Conseil d'administration soit composé de trois représentants de la commune, un représentant des Francas, et ensuite, six parents d'enfants.

**Monsieur le Maire :** Donc on valide cette modification de composition, et on s'en tient à ce qu'on a dit, aux trois représentants qu'on a désignés tout à l'heure. Il n'y a que ça comme changement. Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal décide la mise à jour de la convention du 27 juin 2000 modifiée.

#### **Délibération n°2250009 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES LOCAUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

*Pour le budget de l'association Espace Jeunesse il est nécessaire de chiffrer la mise à disposition gratuite des locaux utilisés par le centre de loisirs : bureau du centre, centre de loisirs, cantine, locaux de l'école (sauf classes, bureau de la directrice et salle des enseignants).*

*Pour ce faire, il est pris en compte la totalité des factures 2024 du bureau et du centre, 7/15<sup>ème</sup> des factures de l'école (7 pièces utilisées sur 15) et 111/365<sup>ème</sup> des factures de la cantine (utilisation les mercredis en semaines scolaires et tous les jours pendant les vacances).*

**Monsieur le Maire :** Marie Thérèse, c'est toi qui présente la suivante également.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** C'est la mise à disposition gratuite des locaux pour le centre de loisirs. Pour leur budget, il faut qu'il y ait une évaluation de la mise à disposition, qui comprend les locaux, mais aussi la consommation d'électricité, de gaz et de l'eau. Voilà ce qui est prévu pour 2025. Il y eu vraiment une grosse augmentation en 2024. Aurelle, vous m'aviez dit près de 80% je crois pour l'électricité, c'est ça ?

**Madame Aurelle JEGO :** Oui, parce qu'en fait, à chaque fois, on prend une délibération pour trois ans ; on ne va pas à chaque fois tout recalculer parce qu'il y a quand même beaucoup de choses à prendre en compte. Donc par rapport à la délibération de 2021, il y a 80% de plus au niveau de l'électricité, je parle au niveau financier, 50% de plus au niveau du gaz, par contre, une baisse au niveau de l'eau ; et ça fait une moyenne des trois de 52% d'augmentation.

**Monsieur le Maire :** Et avec les évolutions tarifaires de l'électricité, on n'a pas espoir que dans les mois ou les deux années qui viennent, on ait une facture moindre ?

**Madame Aurelle JEGO :** Peut-être, mais...

**Monsieur le Maire :** Mais ça ne va pas se répercuter là-dessus ?

**Madame Aurelle JEGO :** Là, c'est juste par rapport à ce qu'ils déclarent à la CAF. C'est pour ça que nous faisons des délibérations qui durent trois ans ; parce qu'on doit aussi calculer tout le personnel, enfin il y a beaucoup de choses à calculer ; donc, pour éviter de reprendre une délibération tous les ans. Mais Espace Jeunesse ne paye rien là-dedans...

**Monsieur le Maire :** En fait, dans le calcul de la CAF, les subventions peuvent peut-être influencer si le prix de l'électricité ou les prix des prestations varient, non ? Ou je me trompe ?

**Monsieur Jérôme POMARAT :** Ce n'est pas une prestation forfaitaire en fonction des enfants, la CAF ?

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Non, cela n'a pas d'impact . C'est comme pour la crèche, ça n'a pas d'impact.

**Monsieur le Maire :** D'accord.

**Madame Audrey FOULQUIER :** Je suis surprise du montant entre l'électricité et le gaz. La surface chauffée représente combien de m<sup>2</sup> à peu près ? Parce que, là, on est d'accord que ça correspond à peu près à 50% de la totalité de la consommation, puisqu'on prend 7/15<sup>ème</sup> de la facture de l'école.

**Madame Aurelle JEGO :** On prend 7/15<sup>ème</sup> de l'école, 1/3 on va dire de la cantine, et après, la totalité du CLAE et des bureaux d'Espace Jeunesse.

**Madame Audrey FOULQUIER :** Oui, donc ça fait à peu près 50% sur l'année. C'est énorme, entre l'électricité et le gaz ; pourtant avec des locaux qui sont quand même, à part l'école, plutôt neufs et normalement bien isolés. On ne se sert pas de l'électricité des panneaux photovoltaïques présents sur le CLAE ?

**Madame Aurelle Jégo :** Ce n'est pas de l'autoconsommation ; ce qui est produit est revendu à EDF. Cela ne se voit pas sur la consommation.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas le même compteur.

**Madame Audrey FOULQUIER :** Je pensais qu'on utilisait les panneaux là-bas. Je ne connais pas la surface en totalité ; mais je trouve ça énorme.

**Monsieur le Maire :** Oui, c'est une école. Il y a l'école, le CLAE et la cantine sur ce compteur.

**Madame Audrey FOULQUIER :** Ça fait entre 3500 à 4000€ par mois, c'est énorme.

**Monsieur le Maire :** Mais c'est un grand bâtiment quand même, il y a des volumes...

**Madame Audrey FOULQUIER :** Mais en termes d'isolation on est comment ? Pareil, tout ce qui est déperdition, peut-être essayer de voir si on ne peut pas jouer un peu plus sur l'isolation des locaux pour éviter d'avoir cette charge d'électricité.

**Monsieur le Maire :** On a changé toutes les menuiseries en 2018. Ici et à l'école, on en a eu pour plus de 100 000 €. Ça a été financé à 100%. Franchement, ça fait partie des choses qui me mettent en colère. En plus, on ne peut pas comparer, avant et après car comme le nouveau réfectoire s'est rajouté sur le compteur au même moment on ne voit pas l'impact, Moi, j'ai beaucoup de doutes sur la nature de ces travaux d'isolation, très clairement.

**Monsieur Jean-Charles BALARDY :** Surtout qu'on a un problème de facturation avec EDF, on ne sait jamais exactement combien on consomme...

**Madame Aurelle JEGO :** En fait, sur tous les sites où on est avec Enercoop (mais ce n'est pas lié à Enercoop) EDF a des problèmes de facturation. EDF dit que qu'ENEDIS ne leur donne pas les bonnes informations mais ENEDIS dit, elle, qu'ils donnent bien les informations. Mais c'est sur tous les sites où on est avec de l'autoconsommation...

**Monsieur le Maire :** De l'autoconsommation du site collectif.

**Madame Aurelle JEGO :** Pour répondre à votre question, il y a un peu plus d'un an, vous aviez validé en Conseil de participer à un appel d'offres de l'Agglo pour faire des études thermiques de bâtiments et donner des conseils. Ils ont enfin choisi. Et là justement, on a demandé que l'école soit le premier bâtiment qui soit étudié. On attend, je n'ai pas encore de date.

**Monsieur le Maire :** D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal confirme la mise à disposition gracieuse des locaux (Centre de Loisirs, bureau, cantine et locaux de l'Ecole sauf classes et salles des enseignants) à l'association Espace Jeunesse et dit que l'ensemble des prestations dues pour ces locaux en 2025 correspond à :

- ELECTRICITE : 9 214 €
- GAZ : 9 617 €
- EAU : 1 861 €

Ces prestations seront les mêmes pour 2026 et 2027 et seront recalculées en 2028.

**Délibération n°2250010 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE VERSEE A DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR DES ENFANTS SEQUESTROIS EN AGE D'ETRE SCOLARISES ET NE POUVANT ETRE ACCUEILLIS DANS L'ECOLE COMMUNALE**

*Une demande de versement de forfait pour enfants scolarisés hors commune nous est présentée par l'OGEC – Ecole et Collège Bon Sauveur à ALBI.*

*Cet établissement accueille cette année, dans une Unité Localisé d'Inclusion Scolaire (ULIS), deux enfants séquestrois qui, pour des raisons médicales, ne peuvent être scolarisés à l'école communale.*

*L'article L 442-5-1 du Code de l'Education prévoit que les communes de résidence des élèves sont tenues de financer le fonctionnement de l'école privée, lorsqu'elles disposent de capacité d'accueil mais que l'élève fréquente une autre structure pour des raisons médicales.*

**Monsieur le Maire :** Toujours Marie-Thérèse, sur la participation de la commune pour les établissements qui accueillent des enfants qu'on ne peut pas accueillir ici.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** C'est ça. Donc un calcul est fait, pareil, par rapport à tous les frais de l'année, et on fait une division savante pour savoir combien coûte un enfant. L'année dernière, on a fait un calcul qui était de 885 € par enfant. Quand on s'est renseigné auprès de la mairie d'Albi, elle verse un forfait de 776€ par enfant. Donc on s'est dit qu'on allait se caler sur ce que donnait la mairie d'Albi. A savoir qu'ils nous demandent de verser quelque chose, ils ne nous demandent pas vraiment une somme bien précise.

**Monsieur le Maire :** Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal fixe à 776 euros la participation forfaitaire communale par enfant scolarisé dans une autre structure scolaire que l'école communale car ne pouvant être accueillis dans l'école du Séquestre pour des raisons médicales.

**4) SUBVENTIONS**

**Délibération n°2250011 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX SUR LE PREAU DE L'ECOLE AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2025**

**Monsieur le Maire :** Là, on fait une demande de subvention préventive ; on ne sait pas si on va faire ces travaux ou pas, mais c'est pour essayer de ne pas être absent dans les demandes qu'on fait à la DETR. La DETR, ce sont les subventions de l'État. Et donc on a proposé de faire une demande pour des travaux sur le préau.

Marie-Thérèse, tu veux nous dire quels sont les deux travaux prévus ?

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** On a demandé un devis pour l'isolation phonique. Ça fait un moment qu'on essaie de faire faire des devis et d'avoir des réponses, pour la réalisation d'un plafond acoustique d'une part, pour lequel il y en aurait pour pratiquement 16 000€, et la réalisation d'une palissade ajourée en bois côté rue, parce qu'il fait souvent très froid, c'est un courant d'air. Au niveau de ces prix, on demanderait à la Préfecture un maximum de 50% et il resterait un autofinancement par la commune de 50%.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal fixe le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes	
Travaux sur le préau de l'école	15 985.20 €	Préfecture (DETR 2025)	9 782.00 €
	3 580.50 €	Autofinancement commune du Séquestre	9 783.70 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 565.70 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 565.70 €</b>

Et sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 9 782 € au titre de la DETR 2025.

**Délibération n°2250012 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT MOBILIER DU CITYSTADE ET DU PUMPTRACK AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DSIL 2025**

**Monsieur le Maire** : Là, si tu veux, je prends la parole.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Oui.

**Monsieur le Maire** : C'est pour l'aménagement du City Stade et du Pumtrack. On va mettre des tables et des bancs pour continuer à aménager. Demain, il va y avoir une implantation de toilettes sèches, mais ce n'est pas un achat c'est une location. Elle va être positionnée à l'entrée ; normalement, elle est installée demain. C'est une location pour 8 mois pour expérimenter si ce type de toilettes à cet endroit-là est quelque chose qui fonctionne bien ou pas, avant de décider d'investir dans quelque chose de pérenne. On est allé sur place avec la Commission environnement, alors pardon parce que c'était dans la période entre la démission de M. MAZZONI et ce Conseil donc personne de chez vous n'était invité, on a prévu d'y mettre des bancs, deux tables, un parking pour les vélos...

**Madame Aurelle JEGO** : Une fontaine aussi...

En fait, tout ce type de mobiliers ne rentrent pas dans les dotations possibles de la DETR. Il faut que ce soit dans les bâtiments. C'est pour ça que j'ai appelé la Préfecture, et ils m'ont dit qu'on pouvait solliciter la DSIL « Dotation de Soutien à l'Investissement Local », où il y a beaucoup moins de fonds mais ils sont plus souples. Par contre, on a vraiment très peu de chance de toucher quoi que ce soit, déjà parce qu'il y a moins de fonds, et cette année en particulier, l'État, dans la loi de finances, a décidé de baisser les dotations de la DSIL.

**Monsieur Jérôme POMARAT** : C'est pour ça que ça n'a pas été prévu dans le projet de départ ?

**Monsieur le Maire** : Oui. D'une part, dans le projet de départ, on s'arrêtait aux trois aménagements, et ensuite, on continue à aménager au fil de l'eau. De la même façon, on a laissé un emplacement libre qui peut un jour permettre d'accueillir un skatepark derrière. Mais pour ne pas tout investir dans un premier temps, le temps de voir comment les équipements fonctionnent et pour finir les aménagements en fonction de comment ils fonctionnent. Les premiers temps ont donné le côté sympa de la chose, même si aujourd'hui, j'ai dû sortir un motard, mais bon... Donc là, c'est la suite de l'équipement normal, comme on fait pour tous les équipements qu'on améliore chaque année chaque fois qu'on peut.

**Monsieur Jérôme POMARAT** : Question sur les toilettes sèches, vous avez dit que c'est en location, c'est ça ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Monsieur Jérôme POMARAT** : Qui assure l'entretien ?

**Monsieur le Maire** : C'est l'association Les Mains sur Terre qui va passer, en fonction de l'occupation du lieu, pour amener la sciure, prendre les excréments au fur et à mesure, et nettoyer.

Je reprends la délibération, des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal fixe le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes	
Aménagement mobilier de l'espace de loisirs « citystade et pumtrack »	11 598.00 €	Préfecture (DSIL 2025)	5 799.00 €
		Autofinancement commune du Séquestre	5 799.00 €
TOTAL DEPENSES	11 598.00 €	TOTAL RECETTES	11 598.00 €

Et sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 5 799 € au titre de la DSIL 2025.

## **5) SOLIDARITE**

### **Délibération n°2250013 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

**Monsieur le Maire** : Au dernier conseil municipal, il venait d'y avoir le cyclone sur Mayotte, et l'Association des maires a décidé, le mardi matin, c'est-à-dire le lendemain du conseil, d'organiser la solidarité vis-à-vis de l'île de Mayotte. Chaque fois qu'il y a quelque chose comme ça, on participe. Le lendemain soir d'ailleurs, on avait décidé d'une subvention avec une délibération posée sur table à la Communauté d'agglomération. On vous propose de le faire dans ce Conseil municipal, pour un montant de 1000 €. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce soutien aux victimes de Mayotte ?

**Madame Audrey FOULQUIER** : J'ai été surprise qu'on intervienne sur cette délibération. Sur le moment, je considère que ce type d'aide devrait être faite par l'Etat au niveau national plutôt qu'en local. Je considère que notre rôle en tant que municipalité est plus d'aider les associations locales plutôt que des associations nationales comme ça, ou de la protection civile ou la Croix Rouge. Après, libre à chacun de faire comme il veut, mais dans l'idée, je trouve que chaque strate devrait avoir ses associations à aider.

**Monsieur le Maire** : Quand il s'agit d'aide internationale, l'association des maires fait jouer un compte qu'elle a et que l'on approvisionne. Là, pour le coup, ils ne l'ont pas utilisé. Et donc, le partenariat consiste à flécher vers la Protection civile ou la Croix Rouge, voilà le fléchage qu'ils nous préconisent. Ils n'ont pas acté ce compte en banque qu'ils utilisent pour l'aide internationale.

**Monsieur Jean-Charles BALARDY** : Ce n'est pas une subvention à la Protection civile ; c'est pour Mayotte, département français, en tant qu'aide de commune ; c'est une aide plutôt de commune à commune...

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas de commune à commune, là, on finance la Protection civile mais aider un territoire qui appartient en effet à notre territoire national. D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

*Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte en décembre 2024, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France Urbaine (représentante des grandes villes, métropoles, communautés et agglomérations urbaines), l'ANEL (Association Nationale des Elus des Littoraux) et l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.*

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien aux victimes du cyclone Chido, à Mayotte, dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 €
- à la Protection Civile dont l'adresse du siège social est : FNPC - Tour Essor – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

### **Délibération n°2250014 : VILLAGE AMBASSADEUR DON D'ORGANES**

*Monsieur le maire explique à l'assemblée avoir rencontré l'association France ADOT 81, au nom du Collectif « Greffes+ », qui propose de devenir « Village ambassadeur don d'organes » pour promouvoir cette action auprès de la population.*

*En effet, aujourd'hui, en France, 70 000 personnes vivent grâce à un organe greffé. En revanche, 1 000 personnes par an décèdent faute d'avoir pu bénéficier d'une greffe.*

*Depuis plus de 30 ans, l'écart entre le nombre de personnes en attente de greffe et le nombre de greffes réalisées continue d'augmenter, malgré l'évolution de la législation indiquant que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).*

*Par ailleurs, bien que 80% des Français soient favorables au don de leurs organes, 53% n'en ont pas discuté avec leurs proches, générant un taux d'opposition de 33% lorsqu'il devrait avoisiner 20%.*

*Face à ce constat, le don d'organes étant devenu une priorité nationale, le collectif d'associations Greffes+, a lancé en janvier 2023 le label « Ville ambassadrice du don d'organes » (VADO) dans le but de promouvoir la discussion entre proches sur le don, sans tabou. L'idée est de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.*

*Greffes+ a lancé cette action avec le soutien des associations des Maires de France et de l'ensemble du corps médical, notamment les coordinations de prélèvement d'organes.*

*Il est proposé aux communes des poser des panneaux mais également de signer une charte dans laquelle elle s'engage moralement à communiquer sur le don d'organes vis à vis de ses concitoyens.*

**Monsieur le Maire** : On a reçu une demande pour que la commune (vous avez peut-être vu passer dans la presse d'autres communes qui avaient déjà délibéré dans ce sens), pour que le village soit ambassadeur de don d'organes. En fait, c'est principalement une opération de communication. Le don d'organes, vous le savez, on ne donne pas un organe si on a bien précisé qu'on ne voulait pas ; donc c'est dans ce sens-là que ça se passe. Malgré tout, souvent, lorsqu'il y a des décès accidentels, les familles ne sont pas au courant de ce que souhaitait le défunt, et refusent. Donc l'association souhaite faire la promotion au plus grand nombre de communes. Je n'y vois pas d'objection.

Malgré tout, j'ai amené ça dans le Conseil parce qu'il y a quelque chose qui m'ennuie un petit peu, c'est qu'ils souhaitent qu'on pose un panneau à l'entrée de la commune. C'est beaucoup qui nous demandent de mettre un panneau pour ceci pour cela. Je voulais avoir votre avis : est-ce qu'on prend le panneau ? D'abord, est-ce qu'on délibère et on va dans cette opération ou pas, c'est la première chose. Mais si on y va, c'est de se cantonner à une communication écrite par le biais du bulletin ou de relier ça...

**Madame Aurelle JEGO** : Les panneaux sont obligatoires, ça fait partie de la charte.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Mais après ça nous engage en quoi ?

**Monsieur le Maire** : Que ça. C'est que de la communication, parce que c'est pour éviter de se retrouver, enfin... le cas classique est qu'il y a un accident et on ne sait pas si la personne décédée avait un avis ou pas là-dessus, et pour les familles, c'est déjà un moment compliqué. Voilà ce sur quoi il souhaite faire de la communication. Mais je précise bien, ce n'est que de la communication.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Sur ce sujet-là, est-ce qu'on ne pourrait pas enchaîner avec des actions plus poussées, que juste mettre un panneau... ?

**Madame Stéphanie ALVERNHE** : Ce n'est pas que de la communication, c'est de la sensibilisation quand même.

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Madame Agnès BRU** : A propos de sensibilisation, pour avoir aussi essayé d'organiser des réunions de sensibilisation, je sais combien il est difficile d'avoir du public. Après, il y a peut-être d'autres manières de s'y prendre que je n'ai pas exploitées, mais c'est vraiment compliqué de réunir des gens pour des sujets comme ça.

**Monsieur le Maire** : En fait, la difficulté du sujet, c'est qu'il n'est pas concernant, par opposition aux écrans par exemple, là, il n'y a pas un jeune qui se sent concerné. Mais on n'a pas fait 30 personnes quand on a fait la réunion. On n'était pas nombreux, une trentaine. Mais ce n'est pas trop mal, parce que si on le fait sur l'obésité, on n'a quasiment personne.

**Monsieur Jérôme POMARAT** : Il y a des associations, type Espace Jeunesse ou le forum des associations, ce genre de choses, on peut en profiter en leur demandant de venir, de mettre un stand et de communiquer. Je ne sais pas ce que eux peuvent mettre en place ; si ce n'est pas à nous de faire de la sensibilisation pour ne pas être intrusif, dans quelle mesure eux, dans la mesure où on est partenaire avec eux, peuvent venir sur place pour nous aider à sensibiliser justement ces sujets-là.

**Monsieur le Maire** : D'ailleurs ce sont les meilleurs relais. Quand on a fait l'opération sur les écrans, ce sont les associations qui nous ont rempli la salle ; indépendamment des élus qui étaient venus, ce ne sont que les associations qui ont rempli la salle. On le fait à chaque fois ; chaque fois qu'on fait une action de sensibilisation, on compte sur les enseignants, sur la crèche, sur Espace Jeunesse, pour relayer la communication, surtout lorsqu'il s'agit de choses qui concernent les enfants ; là ça ne concerne pas les enfants, ça concerne tout le monde. Alors, c'est compliqué d'aller communiquer sur ce sujet.

Est-ce qu'on s'inscrit dans la démarche ou pas ? C'est ma première question. Le panneau...

**Madame Aurelle JEGO** : Je leur ai demandé, le panneau fait partie de la charte.

**Monsieur Bruno VICTORIA** : Où doit être placé le panneau ?

**Madame Aurelle JEGO** : Ce n'est pas forcément à l'entrée de ville, il a dit que ça pouvait être dans un rond-point.

**Monsieur le Maire** : Alors, on prend les choses dans l'ordre : est-ce qu'on y va ou est-ce qu'on n'y va pas, indépendamment de la position du panneau ?

**Madame Agnès BRU** : On ne risque pas grand-chose d'y aller. Ce n'est que de la bienveillance.

**Monsieur le Maire** : Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le conseil municipal souhaite devenir « Village ambassadeur du don d'organes », charge le maire de signer la Charte dans laquelle la Commune s'engage moralement à communiquer sur le don d'organes, autorise le maire à insérer dans le bulletin municipal un article sur ce mouvement, autorise l'installation d'un ou plusieurs panneaux sur la commune.

**Monsieur le Maire :** C'est un conseil municipal où il n'y a pas beaucoup de délibérations. J'ai deux ou trois points que je voulais voir avec vous.

D'une part, parce que ça a été un peu un fil rouge de ces dernières semaines et de ces derniers mois, et avec des rebondissements qui ont eu lieu cette semaine, on a eu un bureau communautaire assez étonnant la semaine dernière, avec la présence du Président et Directeur Général du Sporting Club Albigeois, qui sont venus nous demander 240 000€ pour l'équilibre du club. Ça a été une ambiance particulière, la majorité des maires s'est prononcée contre cela, mais comme c'est une prestation de service, ça reste à la discrétion de la Présidente de l'intercommunalité de voter ou pas, de signer ou pas ; ça fait partie des décisions de la Présidente. Pour mémoire, quand même, l'intercommunalité de Castres donne 180 000€ au CO, en première division ; ça donne une idée du décalage. Cela pose un certain nombre de problèmes ; Ça pose un problème en particulier avec Pause Guitare, parce que Pause Guitare, qui a aussi un financement important mais qui n'avait pas relevé d'objection particulière, on s'est rendu compte que Pause Guitare subventionnait des clubs de sport d'Albi. Ce qui nous a paru bizarre parce qu'on s'est dit que si on donne une subvention à une association pour qu'elle subventionne d'autres associations, c'est un peu particulier. Or, le jour où ils sont venus nous présenter ça, c'est le jour exact où les joueurs se sont brouillés avec leur entraîneur ; je n'ai pas très bien compris la chronologie des choses.

Demain, en Conseil Communautaire, on aura la présentation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), je vous ferai suivre le support, et on est plusieurs à être inquiets parce qu'en 4 ans, l'endettement de l'Agglo va tripler. Entre 2024 et 2027, à 4 exercices, c'est la première chose, et les dépenses de fonctionnement sont du double des charges transférées pour les années en question. Donc c'est inquiétant. On va voir ce que va donner demain le débat d'orientation budgétaire. Mais pour donner un peu l'idée de ce qui se passe dans les intercommunalités du Tarn, pratiquement toutes les intercommunalités du Tarn sont avec une capacité d'investissement réduite au strict minimum, et donc, elles ne sont pas prêtes à pouvoir encaisser des ressources d'État en moins, ce qui est le cas pour les trois agglos et la Communauté de communes de Carmaux. Sur l'Albigeois, on était relativement préservés jusqu'à ces derniers temps, et en fait, on passe à un endettement qui était de l'ordre de 30 millions d'euros, à un peu plus de 90 millions d'euros, avec 32 millions d'euros pour l'Hôtel d'Agglo et 24 ou 26, on ne sait plus trop, pour les piscines et bassins nordiques. Je ne dis pas qu'il ne faut pas investir dans les piscines, parce qu'il faut les reprendre, elles sont en mauvais état. Mais les bassins nordiques influent pour beaucoup sur cet endettement. Voilà... autre chose ?

**Madame Audrey FOULQUIER :** Une demande. J'ai eu, il n'y a pas si longtemps que ça, à faire à l'association Help Chats errants qui s'occupe d'attraper et de stériliser les chats qui traînent partout. Sur le Séquestre, on a déjà donné une année, une subvention pour cette association-là. Pour donner une idée, la semaine dernière, sur la commune, ils ont attrapé 4 chats qu'ils ont fait stériliser à leur charge. Pour le coup, je trouve que c'est une association locale qu'on pourrait peut-être aider une nouvelle fois, pour éviter qu'on ait une propagation sur la commune de chats errants et avec tout ce qui va avec.

**Madame Aurelle JEGO :** On a une convention avec eux via l'Agglo.

**Madame Agnès BRU :** Non, c'est avec le Clan des moustaches, une autre association du même type. Mais oui, on a une convention via l'agglo pour toutes les communes.

**Monsieur Bruno VICTORIA :** Quand ils capturent les chats, comment font-ils la distinction entre les chats errants et les autres ?

**Madame Audrey FOULQUIER :** Ils voient s'ils sont pucés quand ils vont chez le vétérinaire.

**Monsieur Bruno VICTORIA :** Donc ceux qui ne sont pas pucés, ils s'en occupent ?

**Monsieur Bruno VICTORIA :** Ça m'inquiète un peu cette histoire. Comment font-ils pour capturer les chats ? Mon chat est pucé, mais donc il va faire un voyage chez le vétérinaire et ils vont me le ramener chez moi après ? Je m'inquiète pour mon chat.

**Madame Audrey FOULQUIER :** Mais non, ils sont là pour aider les animaux...

**Madame Agnès BRU :** On avait fait appel à Help Chat Errant pour une maison où un locataire avait déménagé en laissant 15 chats. Les voisins avaient alerté et on avait fait appel à cette association à ce moment. Ça date de...

**Madame Audrey FOULQUIER** : Deux ou trois ans je crois. On l'avait voté en Conseil.

**Madame Agnès BRU** : Je croyais même que c'était plus ancien.

**Monsieur le Maire** : D'accord. S'il n'y a plus de questions, la séance est levée. Je vous remercie.

*La séance est levée à 21h20*

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**

